# REGLEMENT - ORGANISATION DE LA MARCHE SOLIDAIRE VOILES SANS FRONTIERES

**DIMANCHE 7JUIN 2015** 

L'organisation de solidarité internationale **Voiles Sans Frontières** (VSF) organise le **dimanche 7 juin** 2015, au niveau national, une marche de solidarité au profit des actions qu'elle mène dans le Sine Saloum au Sénégal.

Les antennes régionales VSF Ouest – Ile de France – Sud Ouest – Rhône Alpes participent à cette marche.

Les recettes nettes générées par la marche de l'antenne Rhône-Alpes seront intégralement reversées au profit de la rénovation/construction du Collège de Falia. (-15% frais structurels VSF)

#### 1 Marche

Toute personne, adhérente ou non, peut y participer

1 boucle de 10 km est proposée aux participants, départ devant la bibliothèque/arrivée devant le lavoir (centre du village de Communay). A l'arrivée, nous vous proposons un apéritif offert par le Restaurant le Pare Faim et le partage d'un pique nique tiré du sac, sous la Halle, place de la Mairie.

# 2 Engagements – Inscriptions - Règlement

Remplir le formulaire d'inscription ci-dessous

OU

Télécharger le formulaire d'inscription sur www.voilessansfrontieres.org

Les frais d'inscription sont de :

- 10€ pour les participants de plus de 18 ans (ce prix comprend l'inscription ainsi que l'apéritif).
- Gratuit pour les participants de moins de 18 ans.
   Pas d'apéritif au moins de 18 ans.

Règlement par chèque à l'ordre de Voiles Sans Frontières (VSF) à adresser par courrier à VSF Rhône-Alpes 14 rue des anciens remparts 69360 COMMUNAY

### 3 - Fléchage et Parking

Un fléchage du parcours est mis en place le jour de la marche à partir du centre de Communay.

Pour ne pas gêner le bon déroulement de cet évènement, l'organisation demande aux participants **d'utiliser les différents parkings du village** (école maternelle, îlot de la Forge, Centre village). Une salle sera à votre disposition pour y entreposer vos affaires durant la marche.

#### 4 - Parcours

Un plan du parcours sera affiché à proximité du départ. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si besoin était.

#### 5 - Déroulement de la marche

9 H 30 ► Emargement/Inscription et remise des tickets « apéritif ».

10 H 00 ▶ Départ de la Marche.

L'apéritif sera proposé à l'arrivée sur la terrasse du Restaurant le Pare Faim qui jouxte le Lavoir en échange du ticket « apéritif ».

#### 6 - Accidents

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, quel qu'en soit le motif. Les organisateurs pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

# 7 - Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image (fixe et audiovisuelle), prise à l'occasion de sa participation à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## 8 - Responsabilité

Tous les participants s'engagent à respecter l'intégralité des 8 articles de ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Chaque participant doit remplir ce tableau et signer cet engagement Nom, prénom, mail des participants, en lettres capitales et le retourner accompagné du règlement à : VSF J. QUADRI 14 rue des anciens remparts 69360 COMMUNAY

NOM	Prénom	Adresse	Tél portable	Mail	signature